

CO

Exercice clos le 31 décembre 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

CO

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33130 BEGLES

SIREN 823 467 717

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	1 – 3
Comptes annuels	4 à 15

CO

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33130 BEGLES

SIREN 823 467 717

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes

prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 25 mars 2021



AURÉO
Commissaire aux Comptes
Représentée par Damien TESTÉ

Bilan et Compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	816	816			246	0,55
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	300		300	0,20	300	0,67
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	9 098		9 098	6,14	9 098	20,38
TOTAL (I)	10 214	816	9 398	6,35	9 644	21,61
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	700		700	0,47		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	125 000		125 000	84,42	30 000	67,21
Valeurs mobilières de placement	61		61	0,04	61	0,14
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	10 594		10 594	7,15	1 776	3,98
Charges constatées d'avance	2 319		2 319	1,57	3 155	7,07
TOTAL (II)	138 674		138 674	93,65	34 993	78,39
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 + I + II + III + IV + V)	148 887	816	148 071	100,00	44 637	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau		7 547	5,10	5 965 13,36
Excédent ou déficit de l'exercice		12 564	8,49	1 582 3,54
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)		20 111	13,58	7 547 16,91
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés		64 343	43,45	
TOTAL (II)		64 343	43,45	
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		72	0,05	957 2,14
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		54 213	36,61	36 133 80,95
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		9 333	6,30	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)		63 618	42,06	37 089 83,09
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		148 071	100,00	44 637 100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
dont ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de services	3 250		2 590		660	25,48
dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	180 000		85 000		95 000	111,76
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés			53 000		-53 000	-100,00
Autres produits	0					
Total des produits d'exploitation (I)	183 250		140 590		42 660	30,34
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	96 755		130 006		-33 251	-25,57
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales			1 125		-1 125	-100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	246		272		-26	-9,55
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	64 343				64 343	N/S
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	161 344		131 403		29 941	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	21 906		9 187		12 719	138,45
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autree valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	0		1		-1	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	0		1		-1	-100,00
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	10		1 801		-1 791	-99,43
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (IV)	10		1 801		-1 791	-99,43
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-10		-1 800		1 790	99,44
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	21 896		7 387		14 509	196,41

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	9 333	5 805	3 528	60,78
Total des charges exceptionnelles (VI)	9 333	5 805	3 528	60,78
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-9 333	-5 805	-3 528	-60,77
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	183 250	140 591	42 659	30,34
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	170 687	139 009	31 678	22,79
EXCEDENT OU DEFICIT	12 564	1 582	10 982	694,18
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS : Dons en nature Prestations en nature Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES : Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 148 071,38 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 12 563,64 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'association n'a pas pu mener à bien l'ensemble de ses projets qui étaient prévus sur l'exercice.

Cependant, l'épidémie n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes de l'association pris dans leur ensemble et aucune remise en cause de la continuité d'exploitation n'est envisagée.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	816			816
Immobilisations financières	9 398			9 398
TOTAL	10 214			10 214

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	570	246		816
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	570	246		816
TOTAL GENERAL (I+II+III)	570	246		816

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	125 000
Autres produits à recevoir	
TOTAL	125 000

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	5 965	1 582			7 547
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 582	-1 582	12 564		12 564
Dont générosité du public					
Situation nette	7 547		12 564		20 111
Situation nette dont générosité du					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	7 547		12 564		20 111
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Projet TSF Région Nouvelle Aquit.		20 000	- 3 333			16 667	0
Projet Plateforme Numérique Accompagnement (Région, DRAC et Ville de Bordeaux)		50 000	- 2 324			47 676	0
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		70 000	- 5 657			64 343	0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	72	72		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	54 213	54 213		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 333	9 333		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	63 618	63 618		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	72
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 500
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	9 333
TOTAL	12 904

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020, les subventions accordées et à percevoir au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
REGION NELLE AQUITAINE	FONCTIONNEMENT	70 000		70 000		
REGION NELLE AQUITAINE	TSF	20 000		20 000		
DEPARTEMENT GIRONDE	FONCTIONNEMENT	40 000	40 000			
REGION NOUVELLE AQUITAINE	PLATEFORME	15 000		15 000		
DRAC	PLATEFORME	15 000	15 000			
VILLE DE BORDEAUX	PLATEFORME	20 000		20 000		
TOTAL		180 000	55 000	125 000		

Charges exceptionnelles

Pour parfaire la lecture du compte de résultat, il a été constaté en charges exceptionnelles la somme de 9 333 euros pour le dossier FSE de 2018 (Consolidation et développement du Pôle de Compétence Culture et richesses humaines) en conséquence d'un prorata sur les dépenses engagées sur le projet.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiquées. Pour l'année 2020, aucune rémunération n'a été versée à ce titre.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 400 €.